



Agence a refusé etat d lieux et le demande 1 mois après

Par **Lally31**, le **19/01/2012** à **20:12**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement suite à la mise en vente de celui ci le 09 janvier (autorisée par une lettre de l'agence) et l'agence n'a pas voulu faire l'état des lieux car 17h était trop tard pour eux...3 jours après mon départ, la maison n'étant plus assurée et n'ayant pas de nouvelles pour l'état des lieux malgré une lettre recommandée, j'ai renvoyé les clés en recommandé. Aujourd'hui 19 janvier, je reçois une lettre Rec. d'un huissier qui me convoque à un état des lieux le 30 janvier (soit presque 1 mois plus tard).

Dois-je m'y rendre, sachant que l'agence a les clés depuis et qu'ils ont pu faire des dégradations dans la maison?

Que peuvent-ils faire contre moi? Et surtout, vais-je récupérer ma caution? À mon point de vue, ils ont tout fait pour ne pas me la restituer..Et je précise que l'état des lieux entrant était déplorable (limite insalubre).

Merci d'avance.